

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Cabinet Gérard Blanchard (maîtrise d'œuvre) et à la société AMOLIA pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres ;

Vu le dossier de PC n° 060.450.23.T0013, déposé par la Communauté de communes et l'arrêté favorable de la commune de Neuilly-en-Thelle relatif à la création d'une mezzanine démontable dans un bâtiment existant à usage de garage et à la fermeture du auvent accolé ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée allotie et les offres reçues ;

Considérant l'analyse réalisée par le Cabinet Gérard Blanchard et la société AMOLIA ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature pour la réalisation de la fermeture d'un auvent et la création d'une mezzanine pour le garage de la Communauté de communes :

- D'un marché ayant pour objet les travaux de Gros Œuvre, avec la société SAS NEUDORFF représenté(e) par M. POISSON Franck sis(e) 8 route de Saint Sauveur 60410 VERBERIE – 44019387800020 pour un montant de 9 412,40 € HT ;
- D'un marché ayant pour objet les travaux de Serrurerie Bardage avec la société C13 CONSTRUCTIONS, représenté(e) par M. PARISSIER Emmanuel, sis(e) 8 rue du Petit Viarmes 95270 BELLOY EN FRANCE – SIRET 8384469200012, pour un montant de 45 074,51 € HT ;



- D'un marché ayant pour objet les travaux d'électricité avec la société KONNECT SYSTEMS GroupTM, représenté(e) par M. CHEVASSUS Sébastien, sis(e) ZAC Les Vallées, Rue de Bruxelles 60110 AMBLAINVILLE – SIRET 80382493700020, pour un montant de 5 227,15 € HT ;
- D'un marché ayant pour objet les travaux de Fermetures avec la société SAS MARGUERAY Equipements, représenté(e) par M. SELIER Clément, sis(e) ZI La petite Campagne 60730 SAINTE GENEVIEVE – SIRET 41983595400027, pour un montant de 5 450,00 € HT.

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une durée qui court à compter de leur date de notification et jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240404-2024-DP-020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
Affichage : 05/04/2024

Neuilley en Thelle, le 04 avril 2024

